COMMUNIQUÉ DE PRESSE Montreuil, le 20 octobre 2022

CONCOURS FORÊT, BOIS ET PATRIMOINE

3ème édition

La Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine sous l'égide de la Fondation de France et le magazine ***Atrium, patrimoine et restauration*** ont organisé la troisième édition du **concours *Forêt, Bois et Patrimoine***.

Suite au succès remporté par les deux premières éditions du concours ***Forêt, Bois et Patrimoine*** qui a permis de récompenser sept lauréats en 2020 et sept lauréats en 2021-2022, les organisateurs ont décidé de lancer la troisième édition afin de pérenniser leur action en faveur de patrimoine. De nombreux partenaires du monde du bois comme du patrimoine ont rejoint cette initiative afin d'aider à sa diffusion auprès de leurs réseaux.

Découvrez le palmarès 2020 > ICI <
Découvrez le palmarès 2021-2022 > ICI <

SIX PROJETS RÉCOMPENSÉS DANS TROIS CATÉGORIES

- **Patrimoine monumental ou religieux** (monument emblématique d'importance régionale ou nationale)
- **Patrimoine de proximité** (constructions témoins d'une activité ou d'une fonction à usage local et territorial)
- **Patrimoine et modernité** (ajout contemporain majoritairement en bois, permettant l'accueil ou la médiation au sein d'un ensemble patrimonial)

Le concours sera doté par **la Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine** d'une somme globale de 20 000 euros qui sera répartie entre les lauréats.

LES CRITÈRES RÉCOMPENSÉS

- Le bon usage de la ressource de proximité, choix des essences, gestion durable de la forêt, collaboration de la ressource forestière à la mise en œuvre
- La cohérence et l'intégration de la réalisation à l'ensemble architectural
- La pérennité de la restauration
- L'aspect économique et social de la réalisation et le bon usage du patrimoine ainsi restauré
- L'impact de la réalisation sur la transmission des savoir-faire et la transformation

À QUI S'ADRESSE LE CONCOURS FORÊT, BOIS ET PATRIMOINE ?

- Vous êtes le maître d'ouvrage public ou privé, donneur d'ordre ou l'association en charge de la réalisation concernée
- La réalisation concerne un lieu ouvert au public, totalement ou tout au moins partiellement, dont la construction date de plus de 70 ans (avant 1950)
- Le chantier a nécessité l'usage d'une part significative de bois français issu de forêts gérées durablement
- Le chantier a été livré entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022

LE JURY

Le jury sera présidé par un Architecte du Patrimoine. Il comprendra également :

- Le président de la Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine
- Un représentant de la filière bois expert de la ressource
- Le président de la FNCOFOR ou son représentant désigné
- Le rédacteur en chef du magazine Atrium, patrimoine et restauration
- Le président du GMH ou son représentant désigné
- La présidente de Union Rempart ou son représentant désigné
- Le président de l'Association Maisons paysannes de France ou son représentant désigné

Le jury se réunira dans le courant du mois de juillet 2023.

POUR PARTICIPER AU CONCOURS

Téléchargez sur www.atrium-patrimoine.com et www.franceboisforet.fr votre dossier de candidature. Adressez votre dossier :

par courrier :

CONCOURS FORÊT, BOIS ET PATRIMOINE
MAGAZINE ATRIUM - ÉDITIONS DES HALLES
10 RUE DU PROGRÈS - 93100 MONTREUIL

ou par mail :

concours@atrium-patrimoine.com

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 30/06/2023

REMISE DES PRIX

Les prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie organisée fin octobre 2023.

À PROPOS DES ORGANISATEURS...

***Atrium, patrimoine et restauration* :** la revue technique des professionnels de la restauration et de la rénovation du bâtiment ancien. Au cœur de l'actualité du patrimoine au travers des chantiers emblématiques, elle informe sur les travaux de restauration et leurs techniques spécifiques.

France Bois Forêt (FBF) : l'Interprofession nationale de la filière forêt-bois a été créée le 8 décembre 2004, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Depuis, France Bois Fôret cofinance, aux côtés des professionnels de la filière grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite «CVO», des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usage du matériau bois.

À PROPOS DES PARTENAIRES...

Expert forestiers de France (EFF) : anciennement CNIEFEB (Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts bois) est une association à vocation syndicale des experts forestiers. L'expert forestier : le spécialiste de l'arbre et de la forêt.

Fédération nationale des communes forestières de France (FNCOFOR) : la Fédération nationale des communes forestière dans est une association créée en 1933 qui représente plus de 6 000 collectivités adhérentes : des communes propriétaires de forêts principalement, mais aussi des syndicats de gestion forestière, des intercommunalités, des départements et des régions.

L'association Architectes du Patrimoine : diplômés de l'École de Chaillot, les Architectes du Patrimoine son spécialisés dans la restauration, la réhabilitation et l'aménagement des sites patrimoniaux, notamment des bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques. C'est un réseau de professionnels qualifiés, répartis dans l'ensemble du territoire national ainsi qu'à l'étranger, partageant une culture commune et fédérés en association.

Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques (GMH) : ce groupement a été constitué en 1959 sous l'égide de la Fédération française du bâtiment. C'est une instance nationale représentative qui assure notamment la liaison entre les professionnels de la restauration de monuments historiques et du patrimoine ancien et leurs donneurs d'ouvrages.

Salon international du patrimoine culturel : un événement des Ateliers d'art de France créé il y a presque 25 ans ; c'est un événement de référence qui donne rendez-vous chaque année aux professionnels de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine français et mondial.

Union Rempart : un réseau de plus de 170 associations de sauvegarde du patrimoine dont le but est la réhabilitation et la restauration des monuments et du patrimoine artistique.

Maisons paysannes de France (MPF) : une expérience unique de plus de 50 ans pour la connaissance et la sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager. Sur le terrain, l'association nationale, reconnue d'utilité publique, aide les particuliers et les collectivités locales dans leurs projets en faveur du patrimoine rural.